




# T@mT@m/CFTC.FAE

-----depuis l'an 2000

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat – 263 BOULEVARD VOLTAIRE – 75011 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 [cftcfae@free.fr](mailto:cftcfae@free.fr)  <http://www.cftc-fae.fr>  [facebook.com/groups/CftcFAE](https://facebook.com/groups/CftcFAE) –

**N° 483 – 23/10/2018**

## **PEUR sur la FONCTION PUBLIQUE !**

Lors du groupe de travail n°3 « comment faire évoluer la rémunération des agents publics », les pistes du Gouvernement présentées par la DGAFP, font froid dans le dos.

Deux scénarios sont présentés

- 1) Renforcer la prise en compte du mérite individuel et collectif et poursuivre la simplification des régimes indemnitaires
- 2) Aménager les grilles indiciaires pour redonner des marges de manœuvre sur les éléments variables de rémunération

En réalité, cette réforme est liée à celles des retraites.

Les primes étant destinées à être intégrées dans le calcul de la pension, avec la fin du calcul sur les 6 derniers mois remplacé par un calcul sur l'ensemble de la carrière de l'agent !

Est-ce un jeu de dupe ?

Dans ces conditions, la nature des dites primes, absolument inégalitaires dans la Fonction publique, devient un obstacle !

Pour essayer de corriger cela le projet prévoit l'accroissement massif de la part du mérite individuel voire collectif :

- Par le déploiement de la part IFSE (le montant de l'IFSE de chaque agent correspond au moins à la somme des primes et indemnités perçues mensuellement et liées à l'exercice de la fonction ou à l'appartenance à un grade) du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en faveur des corps n'en bénéficiant pas.
- Par la transformation du CIA (complément indemnitaire annuel intégré à la RIFSEEP) en bonus annuel
- Par l'intégration de la NBI dans le régime indemnitaire général.

Le scénario 2 prévoit l'allongement de la durée des échelons de 2 à 3 mois par an pour dégager de 400 à 500 millions d'euros !

Ceci pour redéployer les régimes indemnitaires au mérite en croissance.

En synthèse :

RALENTIR LA PROGRESSION INDEMNITAIRE, ALLONGER LES CARRIERES, POUR FINANCER LA REMUNERATION AU MERITE A VOLUME BUDGETAIRE CONSTANT. QUI VA PAYER ?

LES AGENTS DONT LES REGIMES INDEMNITAIRES BAISSERAIENT RISQUENT DE PLONGER LES AGENTS ET LEUR FAMILLE. DANS LA PAUVRETE.

PRENDRE A JACQUES POUR HABILLER A PAUL : AVEC QUELLES GARANTIES SOCIALES ? QUELLE OBJECTIVITE ?

ON VOIT BIEN QUE LES INEGALITES INDEMNITAIRES SONT UN OBSTACLE A LA REFORME DES RETRAITES.

**LE GOUVERNEMENT DOIT REVOIR SA COPIE**